

Lieuran-Cabrières

Recto/Verso n°32



Les bacs verts sont pour les biodéchets et les bacs gris pour les déchets résiduels ou non valorisables. Ils sont adaptés à votre logement c'est pourquoi vous avez les modulobacs ou les bacs à roulettes. Si vous trouvez que vos bacs ne sont pas adaptés, appelez le Syndicat Centre Hérault au 04 67 96 16 27 –

Pour les jours fériés tombant un lundi, la collecte sera assurée le lendemain de 2 heures à 13 heures, pour le vendredi la collecte sera assurée la veille, soit le jeudi de 2 h à 13 h.

Attention* - La mairie va demander au garde champêtre de venir verbaliser pour les poubelles non enlevées et pour les voitures garées hors des emplacements.

Important – à la reprise de votre bac, pour le rentrer, ne vous trompez pas, car chaque bac est muni d'une puce et il est identifié. Si vous prenez le bac de votre voisin par erreur c'est vous qui aurez l'amende car votre bac ne sera pas rentré.

Certains d'entre vous peuvent avoir des difficultés pour ranger leurs bacs – Appelez la mairie qui vous donnera un rendez vous afin d'étudier votre cas particulier.

Lieuran-Cabrières

Recto/Verso n°32

Mairie infos



La Communauté de Communes du Clermontais assure, depuis mai 2000, la collecte des ordures ménagères sur le territoire intercommunal (cf verso).

Le Syndicat Centre Hérault est engagé dans une démarche globale de gestion des déchets depuis sa création en 1998.

Afin d'améliorer la qualité du tri, l'équipement en bacs individuels attachés à un logement est privilégié à la place des bacs collectifs qui ont été supprimés dans nos villages.

Chaque foyer s'est vu attribuer un bac vert (ou un composteur) et un bac gris, **ainsi chacun est responsable de ses déchets, de l'entretien et du nettoyage de ses équipements.**

À Lieuran, vous devez sortir vos bacs verts le dimanche soir et vos bacs gris le jeudi soir : ils doivent être impérativement enlevés de la voie publique le lundi pour les bacs verts et le vendredi pour les bacs gris. Laisser vos bacs dehors entraîne des nuisances et sont un risque d'accident.

Attention* - **17 euros d'amende** si les bacs sont toujours sur la voie publique le lundi et le vendredi après 22 h (heure tardive pour que les personnes qui travaillent puissent rentrer leurs bacs).

Cf. verso pour renseignements complémentaires

septembre 2018